

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

Date de la convocation :

11/03/2024

Date d'affichage :

11/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECCQUES**

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Edith MERLIER

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE - Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL - Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEMBOUCHER

Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Sophie WAROT (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Douglas VERSCHEURE

2024/9

OBJET DE LA DELIBERATION : RETOUR CONCERNANT LA CONSULTATION DES GEOSITES DU PROJET « GEOPARK TRANSMANCHE » PORTE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE ET LES KENT DOWNS NATIONAL LANDSCAPES

VU la sollicitation du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale auprès des communes concernées par le projet de candidature au label « Geopark Mondial UNESCO » pour la validation des géosites situés sur leur territoire ;

Considérant que le projet « Geopark Transmanche » est une véritable opportunité pour nous mener vers une nouvelle voie de dynamisation de nos territoires d'exception au travers de la compréhension et de la lecture du patrimoine géologique et des patrimoines associés.

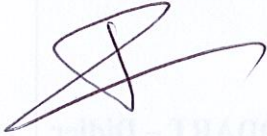
Le conseil municipal, dont 2 abstentions et 2 votes contre, décide :

- De valider le tracé du ou des géosites proposé(s) au classement UNESCO par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur la commune.
- D'autoriser Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, en sa qualité de Présidente, à mener à bien l'opération objet de la décision qui précède, en conséquence, à passer tous actes, à signer tous documents et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

La secrétaire de séance,

Edith MERLIER



Le Maire,

Laurent DENIS

